

PERSPECTIVE

Bois d'œuvre

Un épisode supplémentaire dans une longue bataille

La question du bois d'œuvre oppose les producteurs canadiens et américains depuis fort longtemps. La première barrière tarifaire a été imposée par les Américains en 1789. Entre la fin du 18^e et la fin du 20^e siècle, les affrontements commerciaux sur le bois d'œuvre ont été sporadiques. Toutefois, depuis les années 1980, le conflit resurgit sur une base récurrente et il demeure un irritant constant dans les relations commerciales canado-américaines. Où en est l'industrie québécoise à l'heure actuelle? Voici un court portrait de la situation.

Les parties en présence

L'entente sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, qui prévalait depuis octobre 2006 (ABR de 2006), est venue à échéance en 2015. Depuis, les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre.

Le marché canadien du bois rond diffère du marché américain. Au Canada, la majorité des terres boisées exploitables appartiennent aux provinces (selon la Constitution canadienne); alors qu'aux États-Unis, elles sont détenues par des propriétaires privés. Plus de 90 % du bois d'œuvre canadien provient des terres publiques, alors que ce pourcentage est plus près de 30 % aux États-Unis.

Les producteurs américains ne veulent pas prolonger les termes de l'accord de 2006 et ils ne souhaitent pas que le prochain repose sur les mêmes bases. Leurs principaux griefs sont la méthode de détermination de la valeur des droits de coupe des forêts publiques et le niveau de ceux-ci au Canada. Les scieurs canadiens, eux, se retrouvent avec une épée de Damoclès au-dessus d'eux : s'il n'y a pas d'entente, les Américains imposeront des tarifs à l'importation sur le bois canadien, comme ils l'ont fait lors de la dernière période de négociation. Ces derniers sont considérés comme des pénalités « antidumping et compensatoires » par les Américains qui estiment que la concurrence canadienne est déloyale.

Si de telles pénalités devaient être imposées, on assisterait à une répétition du scénario du début des années 2000. Dans un premier temps, les tarifs avaient été fixés autour de 32 %

en 2001, puis ils ont été rabaissés aux environs de 22 % à compter de 2002. Ils ont été en vigueur jusqu'à ce qu'une entente soit parvenue en 2006.

Cette disposition « punitive », si elle est de nouveau imposée, fera mal aux producteurs d'ici et elle handicapera leur capacité d'investir et de se développer. Elle pourrait entrer en vigueur dès le printemps 2017.

Lors du conflit précédent, 5,5 G\$ US ont été provisionnés pour couvrir les tarifs imposés par les Américains. Dans le règlement de l'entente 2006-2015, 1 G\$ US leur a été accordé.

L'importance de l'industrie du bois au Québec

L'industrie du bois d'œuvre, à elle seule, représente, bon an, mal an, entre 0,2 % à 0,3 % du PIB québécois tandis que celle des produits du bois (sciage, placages, contreplaqués, bois assemblé, maisons préfabriquées, etc.) compte pour près de 1 %. Toutefois, dans environ 200 municipalités québécoises, l'industrie forestière (travail en forêt et en usine) est la seule activité économique, si on exclut le commerce de détail.

La valeur des ventes des produits du bois (sciage, placages, contreplaqués, bois assemblé, maisons préfabriquées, etc.) a atteint 7,1 G\$ au Québec en 2015. Cela représente 5,0 % de la valeur totale des ventes manufacturières québécoises cette même année (elles ont déjà atteint 7,0 % en 2004). En ce qui a trait aux ventes des scieries uniquement, elles atteindraient environ 3,0 G\$ selon les estimations pour l'année 2016 (graphique 1 à la page 2).

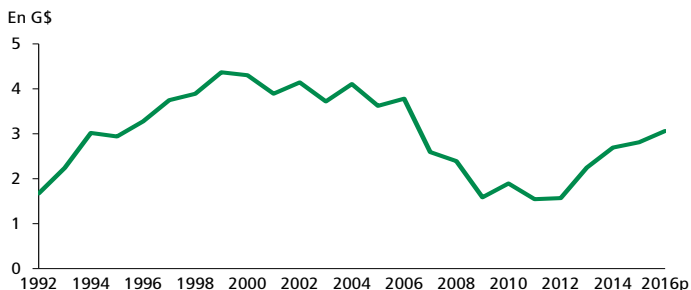
François Dupuis, vice-président et économiste en chef • Joëlle Noreau, économiste principale

Desjardins, Études économiques : 418-835-2450 ou 1 866-835-8444, poste 5562450 • desjardins.economie@desjardins.com • desjardins.com/economie

NOTE AUX LECTEURS: Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons dans les textes et les tableaux les symboles k, M et G pour désigner respectivement les milliers, les millions et les milliards. MISE EN GARDE: Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux présentés sont indicatifs seulement parce qu'ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marchés. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins n'assument aucune prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et les prévisions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins. Copyright © 2016, Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés.

GRAPHIQUE 1

Québec : les ventes des scieries* ont repris de la vigueur depuis 2012

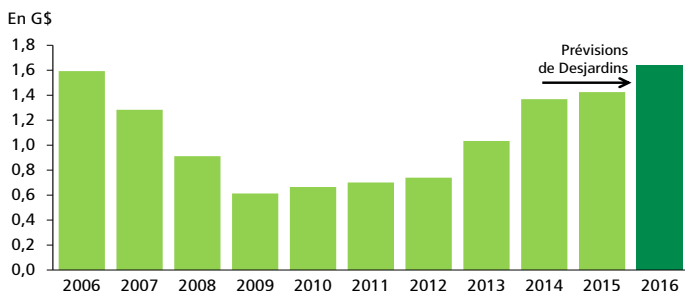


p : prévisions; * Scieries sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente.
Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Selon Statistique Canada, les exportations internationales des scieries québécoises pourraient se chiffrer autour de 1,6 G\$ en 2016 (graphique 2). Fait à noter, entre 90 % et 95 % des exportations internationales de bois des producteurs québécois étaient destinées aux États-Unis au cours des dernières années. On comprend rapidement l'importance stratégique que revêt le marché américain.

GRAPHIQUE 2

Québec : les exportations internationales sont destinées presque essentiellement aux États-Unis



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

Les années 2000 : éprouvantes à plus d'un titre

L'industrie québécoise du bois d'œuvre a beaucoup souffert depuis plus de 15 ans. Trois facteurs peuvent être mis en évidence, ils ne sont cependant pas les seuls :

- ▶ La montée rapide du dollar canadien dès la fin de l'année 2002.
- ▶ La grogne de la coalition américaine du bois qui a imposé des sanctions aux producteurs canadiens.
- ▶ L'effondrement du marché de l'habitation américain au milieu de la dernière décennie.

Depuis avril 2005, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec tient un inventaire des pertes d'emplois dans le secteur forestier. Dans le secteur du bois uniquement, 8 585 travailleurs ont été mis à pied dans la première, la deuxième et la troisième transformation¹ entre avril 2005 et la mi-novembre 2016. Durant cette période, 186 usines ont été fermées.

L'union fait la force

Du côté américain, la cohésion des forces est évidente : les producteurs sont concentrés dans les États du Sud et de l'Ouest des États-Unis. Le bois canadien compte pour environ 30 % de la consommation américaine annuelle : l'enjeu est donc important.

Du côté canadien, les provinces ne font pas front commun. Chacune a sa façon d'administrer les redevances exigées aux producteurs. Pour sa part, le Québec a adopté un système de vente aux enchères depuis avril 2013 pour une partie du bois récolté ici². Dans les faits, chaque province fait valoir ses propres arguments et a son agenda.

Actuellement, il s'agit d'un marché d'acheteurs compte tenu du dynamisme et de la taille du marché aux États-Unis. La demande est grande, particulièrement hors des frontières canadiennes.

Enfin, on pourrait penser que les clients américains que sont les grandes chaînes de détaillants de produits de construction pourraient soutenir la cause canadienne en raison des prix avantageux des producteurs d'ici. On réalise rapidement que le bois ne constitue qu'une petite partie des ventes de ces commerces. L'urgence de former un front commun pour soutenir le bois canadien ne se fait pas sentir avec acuité. Par contre, la National Association of Home Builders (NAHB), qui est une fédération qui représente plus de 140 000 membres aux États-Unis et dont le tiers est constitué de constructeurs d'habitations et de rénovateurs, est très favorable au libre-échange. Elle a travaillé à des scénarios de taxes sur le bois canadien qui permettent de constater qu'il n'y a pas que le Canada qui écope lorsqu'elles sont imposées. Toutefois, les conclusions auxquelles la fédération arrive n'ont pas réussi à infléchir les intentions de la coalition américaine.

¹ Première transformation : bardeaux, bois d'œuvre, panneaux, granules, etc. Deuxième et troisième transformation : poutres ou panneaux d'ingénierie, lattes de plancher, bois ouvré, cadres et moules, bois polymères composites, etc.

² Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : « L'implantation d'un marché libre par la création du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) constitue l'une des pierres d'assise de la réforme du régime forestier québécois. Les prix obtenus aux enchères sont par la suite utilisés par le BMMB pour établir la valeur des redevances que les entreprises forestières doivent payer pour chaque mètre cube de bois récolté en vertu de leur garantie d'approvisionnement. Cette approche permet de percevoir la juste valeur de chaque arbre récolté dans les forêts publiques qui appartiennent à l'ensemble des Québécois. »

Au-delà du conflit sur le bois d'œuvre

L'industrie québécoise du bois doit affronter bien d'autres difficultés.

- ▶ Dans la première transformation, les produits sont semblables un peu partout sur le continent : il devient très difficile de se différencier. La guerre se fait donc sur les prix et les usines ailleurs au Canada et aux États-Unis qui sont en mesure de livrer des produits en quantité et en qualité à des coûts inférieurs à ceux du Québec.
- ▶ Au Québec, en raison des conditions climatiques et des lieux d'approvisionnement (de plus en plus au nord), le bois est de très petite taille. À titre d'exemple, il faut neuf arbres pour fournir 1 m³ de bois alors qu'il en faut trois en Colombie-Britannique.
- ▶ Ces dernières années, la disponibilité du bois a été réduite. On a restreint la possibilité de coupe forestière par rapport au début des années 2000 et on a instauré un système d'enchères pour 25 % du bois récolté.
- ▶ Selon les représentants de l'industrie, les droits de coupe, les redevances et les frais associés à la lutte contre les feux de forêt sont aussi des contraintes et s'ajoutent aux coûts de production peu compétitifs des usines québécoises.
- ▶ Il faut noter également que l'investissement de l'industrie dans des équipements performants fait défaut. La taille des entreprises québécoises est moins importante qu'ailleurs au Canada.
- ▶ L'industrie québécoise sait par ailleurs que les efforts doivent porter sur l'innovation et sur la mise au point de produits novateurs qui peuvent présenter des solutions sur les chantiers de construction, notamment. L'industrie doit diminuer sa dépendance au marché résidentiel et viser d'autres secteurs d'activité. On utilise désormais le bois dans des applications aussi diverses que l'industrie du transport, de l'alimentation ou du vêtement, mais il faut trouver davantage de débouchés pour la fibre de bois.

La suite des choses

Le climat protectionniste déjà présent aux États-Unis est exacerbé par l'arrivée d'un nouveau président dont les intentions en matière d'échanges commerciaux vont davantage vers un resserrement que vers le libre-échange. Pour le moment, les producteurs américains ont déposé leur plainte sur ce qu'ils estiment être de la concurrence déloyale des producteurs canadiens. Ce sont les institutions américaines telles que l'United States International Trade Commission qui doit statuer sur le fait qu'il y a préjudice ou non et le Département du Commerce qui établira la valeur des droits « antidumping et compensatoires » qui seront imposés.

Pour le moment, la faiblesse du dollar canadien demeure avantageuse pour les producteurs canadiens. Mais la situation demeure inconfortable en raison des sanctions éventuelles et des multiples défis que doit affronter l'industrie.

Joëlle Noreau, économiste principale